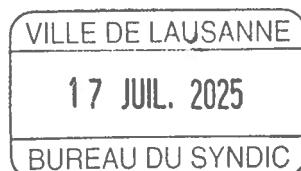




CH-3003 Berne, DFAE, IC

Courrier A

Monsieur le Syndic
Grégoire Junod
Syndic de la Ville de Lausanne
Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
1001 Lausanne



Berne, le 2 juillet 2025

Votre lettre du 21 mai 2025

Monsieur le Syndic,

Je vous remercie de votre déclaration du 21 mai 2025 dans laquelle vous exprimez, au nom des Villes de Genève et Lausanne, votre préoccupation face à la situation humanitaire dramatique dans la bande de Gaza.

Le 23 mai, j'ai adressé un message à la population, réaffirmant l'impérieuse nécessité d'une aide humanitaire immédiate et expliquant que la Suisse avait intensifié ses efforts diplomatiques, sur les plans bilatéral et multilatéral, afin de contribuer à mettre un terme à cette situation indicible ; ces éléments ont été repris dans le communiqué de presse du Conseil fédéral du 28 mai 2025. Deux jours auparavant, le 21 mai, le Conseil fédéral avait décidé d'allouer 20 millions de francs supplémentaires au financement de cette aide.

La position du Conseil fédéral est claire : nous condamnons fermement les graves violations du droit international humanitaire commises tant par le Hamas que par Israël. Nous appelons à un cessez-le feu immédiat et durable, à un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave, ainsi qu'à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages.

Lors de mon récent voyage dans le Territoire palestinien occupé et en Israël, les 10 et 11 juin, j'ai rencontré à Ramallah le Premier ministre et ministre des affaires étrangères palestinien Muhammad Mustafa, puis à Jérusalem le ministre israélien des affaires étrangères Gideon Sa'ar. Avec eux, nous avons discuté en détail de la situation humanitaire à Gaza, des défis politiques dans la région et des perspectives de paix. J'ai également rencontré de hauts représentants de l'ONU et du CICR qui travaillent dans la bande de Gaza. Toutes les parties ont convenu que l'aide humanitaire restait largement insuffisante. J'ai réaffirmé les obligations qui incombent à Israël en tant que puissance occupante et la nécessité de garantir un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave, ainsi que l'impératif de protéger la population civile.

La position de la Suisse dans le conflit au Proche-Orient est marquée par la continuité : elle s'appuie depuis toujours sur le droit international et les paramètres convenus au niveau international, y compris les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Conseil fédéral soutient dès lors la vision du Conseil de sécurité d'une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte en paix

à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. La Suisse est convaincue que seule une solution négociée entre les parties, conforme au droit international, peut concrétiser cette vision. Fidèle à sa tradition de bons offices et de promotion du droit international, elle s'engage depuis des années en faveur d'un processus de négociation menant à une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, l'assurance de ma considération distinguée.

Ignazio Cassis
Conseiller fédéral

